Diabète et travail : aucune avancée sans la Fédération !

« La médecine progresse, la société inclusive doit progresser. »

Madame la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn a répondu qu'il était prioritaire de « garantir un accompagnement vers l'emploi pour que les patients ne se voient pas opposer une incompatibilité de principe à certaines professions. »

Elle a rappelé également que des avancées ont été réalisées :

- L'ouverture d'une **conférence de consensus*** avec la Direction Générale de l'Aviation Civile sur l'accès pour les patients diabétiques à l'emploi de pilote de ligne
- L'annonce de la réalisation d'un **état de lieux** précis afin que des avancées puissent se faire dans toutes les professions grâce à une mission conduite par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (**IGAS**) et l'Inspection Générale de l'Administration (**IGA**) qui sera « un appui pour définir un dispositif que nous voulons transparent et assurant une égalité de traitement pour tous »

La Fédération estime que ces démarches doivent aujourd'hui se traduire en décisions concrètes et rapides pour les patients atteints de diabète. Il est pour cela indispensable qu'un travail interministériel se mette en place afin de réviser de manière globale et coordonnée tous les textes réglementaires. C'est la proposition 5 que nous portons dans le cadre des Etats Généraux.

La question de la députée Béatrice Descamps intervient près de quatre mois après le dépôt de la proposition de loi visant à ouvrir le marché du travail aux personnes atteintes de diabète, déposée par la députée de Seine Maritime, Agnès Firmin-le-Bodo, en collaboration avec la Fédération Française des Diabétiques.

De concert avec les administrations concernées et en collaboration avec le Cabinet d'Agnès Buzyn, la Fédération Française des Diabétiques travaille sur toutes les avancées énoncées par Madame la Ministre :

- **L'ouverture d'une conférence de consensus avec la Direction Générale de l'Aviation Civile sur l'accès à l'emploi des pilotes de ligne**

La Fédération Française des Diabétiques a organisé un premier entretien avec le Directeur Général de l'Aviation civile dès juillet 2017. C'est suite à cet échange qu'une conférence de consensus a été lancée. Elle s'est agencée autour de 4 réunions de travail permettant d'aboutir à un nouveau protocole présenté à la Fédération par le président du conseil médical de l'aviation civile en novembre 2018. Une réunion de travail pour évoquer les évolutions réglementaires envisageables a été organisée à l'initiative de la Fédération Française des Diabétiques en février 2019. Le processus suit son cours et la Fédération reste vigilante.

- **Un état de lieux précis afin que des avancées puissent se faire dans toutes les professions avec le lancement d'une mission conduite par l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des administrations**

Suite à une question orale au gouvernement posée par le député Bruno Duvergé sur l'interdiction pour les personnes diabétiques d'exercer un certain nombre de métiers le 17 juillet 2018, la Fédération Française des Diabétiques a alerté le directeur de cabinet d'Agnès Buzyn. En effet, à l'époque la Ministre expliquait que les "restrictions (à l'emploi) touchent essentiellement les métiers nécessitant le permis de conduire en raison du risque d'hypoglycémie sévère ». Suite à ces échanges, la Fédération a initié un échange régulier avec le cabinet pour trouver une méthodologie permettant de réviser de manière globale et coordonnée tous ces textes réglementaires. Par un courrier daté du 8 janvier 2019, Raymond Le Moign, directeur de cabinet

d’Agnès Buzyn nous annonçait la mise en place de cet état de lieux sous l’égide du comité interministériel de la santé.

La Fédération a organisé un débat en février 2018 un « forum politique » sur l’accès à l’emploi des personnes atteintes de diabète en présence d’administrations, de patients et de parlementaires.

* *Une « conférence de consensus » est une méthode standardisée de conduite scientifique d'un processus de réflexion collective pour débattre de questions controversées et aboutir à des recommandations publiques.*

« La médecine progresse, la société inclusive doit progresser. » explique Agnès Buzyn. Demain une personne atteinte de diabète, type 1 ou type 2, ne doit pas se voire interdire l’accès à un emploi ou être mis au placard en raison de sa maladie.

Pour suivre l'intégralité des actions issues des Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques : #DiabeteOnAgit #diabetemetiersinterdits